

# S3 BORDEAUX

**SPECIAL**

## CONGRÈS ACADÉMIQUE

Supplément au Bulletin S3 Bordeaux N°203 septembre- octobre- novembre 2015

Directeur de publication : JP MERAL - CPPAP : 1019 S 07145



Vendredi 05 février 2016

## SEIGNOSSE - LES 09, 10 ET 11 MARS 2016

Le congrès national de la FSU vient de se terminer, une décision importante a été prise concernant la signature éventuelle d'accords, sans pour autant remettre en cause un des piliers de notre fédération, le vote à 70 % qui privilégie la recherche du consensus. En revanche d'autres thèmes restent à travailler comme la question du cycle 3 ou celle de l'avenir de la FSU. Nous ne sommes pas allés au bout de ces discussions notamment à cause du calendrier des congrès qui a placé cette année le congrès fédéral avant le congrès de notre syndicat ce qui ne facilite pas la tâche, et c'est aussi une question sur laquelle il faudra se pencher.

Depuis le congrès de Pau en 2014, le contexte politique et économique s'est dégradé et les choix politiques de la majorité actuelle ont annihilé le peu d'espoir que l'alternance avait fait naître chez certains. C'est à la lumière de ce nouveau contexte qu'il nous faudra réexaminer nos mandats.

Le congrès académique qui se déroulera à Seignosse les 9, 10 et 11 mars 2016 fixera les positions qui seront défendues par la délégation de Bordeaux au congrès national et désignera cette délégation. Il est important que la participation des militants soit la plus large possible, c'est pour cela que nous vous attendons nombreux pour débattre et construire démocratiquement nos futurs mandats.

### SOMMAIRE

- 1 Organisation du congrès
- 2 Participation au congrès
- 3 Bulletin d'inscription
- 4 Convocation

le secrétariat du SNES de l'académie de Bordeaux

*Alain Billate, Guilaine De San Mateo, Mathieu Dumoulin,  
Sylvia Fabre-Chaussat, Philippe Jeanjean, Alain Leurion,  
Jean Pascal Méral, Mai Nguyen, Fabienne Sentex.*

Congrès académique SNES

SEIGNOSSE

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016

# Congrès académique SNES

## SEIGNOSSE

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016

**CHAQUE S1 (ÉTABLISSEMENT)  
DOIT PRÉVOIR L'ENVOI DE  
SES DÉLÉGUÉ(E)S**

*Le congrès académique aura lieu*

**DU MERCREDI 09 MARS  
AU VENDREDI 11 MARS À 17H**

**À SEIGNOSSE  
VILLAGE CLUB CAP OCÉAN  
7-9 AVENUE JEAN MOULIN  
40510 SEIGNOSSE**

Les repas seront assurés sur le lieu du congrès. Les congressistes qui le souhaitent seront logés sur place. Les frais de déplacement et d'hébergement des délégués de S1 (et des membres de la CA) sont à la charge du S3. Une participation financière sera demandée pour les repas. Pour limiter les frais de déplacement, **nous demandons aux congressistes, chaque fois que possible, de se grouper dans des voitures.** En cas de difficulté pour le déplacement, contacter le S2 ou le S3.

### **Important :**

*les propositions de textes ou d'amendements devront être remises aux rapporteurs au plus tard au début des réunions de commissions au congrès. Autant que possible, pour faciliter l'organisation, envoyez-les au S3 avant le congrès.*

## **PARTICIPATION AU CONGRÈS**

il importe que chaque S1 soit représenté au congrès, qui doit débattre des orientations, des revendications et de l'action syndicale pour les deux années à venir, en préparant le congrès national.

**chaque S1 doit donc désigner ses délégués, dans les conditions suivantes** (fixées par le règlement intérieur du S3)

- ▶ 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s à jour de cotisation.

Le nombre de syndiqués (qui est aussi le nombre de mandats du S1 dans le cas de vote par mandats) est déterminé par le nombre de cotisations parvenues au S3 au début du congrès. Il importe donc que les trésoriers de S1 envoient au S3 au plus tard pour cette date, toutes les cotisations qui leur auront été versées.

Les membres de la CA académique (ou leurs suppléants) et un membre du Bureau de chaque S2 participent de droit au congrès.

**Dès que les délégués du S1 sont désignés, et au plus tard pour le 1<sup>er</sup> mars, il faut envoyer au S3 les fiches d'organisation et individuelles ci-jointes, c'est indispensable pour une bonne organisation du congrès.**

Ceux qui y participeront comme membre de la CA ou représentant au S2 doivent également renvoyer une fiche individuelle.

Les autorisations d'absence (qui sont de droit) doivent être demandées individuellement au Recteur par voie hiérarchique. Joindre, en y ajoutant le nom, la convocation ci-jointe (faites des photocopies s'il y a plusieurs délégués). Bien entendu, le congrès doit être préparé dans les S1, à partir des projets de textes et de la tribune de discussion publiés dans l'US (en ligne sur le site du SNES Bordeaux [www.bordeaux.snes.edu](http://www.bordeaux.snes.edu))

# Congrès académique SNES

## SEIGNOSSE

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016

### À RENVOYER AU S3

(138 rue de pessac 33000 Bordeaux)

**AU PLUS TARD POUR LE  
MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

### À SEIGNOSSE

**VILLAGE CLUB CAP OCÉAN  
7-9 AVENUE JEAN MOULIN  
40510 SEIGNOSSE**

(plan disponible sur le site du SNES)

- Renvoyer cette fiche en indiquant votre ou vos délégués au congrès,
- Le (ou les) bulletin(s) d'inscription ci-joint, à renvoyer par chaque participant au congrès. (délégué du S1 ou membre de la CA)

- NB :**
- ① Les camarades qui ne respecteraient pas ces instructions devront s'occuper eux-mêmes de leur hébergement et de leurs repas.
  - ② Les frais de déplacement et d'hébergement des congressistes sont pris en charge par le S3. Une participation sera demandée pour les repas.

ÉTABLISSEMENT : .....

VILLE :

Nombre de cotisations  
adressées au S3 avant  
le 29/02/16

Nombre de délégués  
au congrès :

1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s

2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s

3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s

4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s

Nom, Prénom	Courriel	Délégué S1 ou Membre CA

**Nom et signature du S1**

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.  
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 1er mars 2016

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 09 mars au soir :  oui  non

Le 10 mars au soir :  oui  non

PRENDRAI LES REPAS

09 mars à midi :  oui  non

09 mars au soir :  oui  non

10 mars à midi :  oui  non

10 mars au soir :  oui  non

11 mars à midi :  oui  non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,  
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Seignosse les mercredi 09, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

**NB :** Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.  
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 1er mars 2016

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 09 mars au soir :  oui  non

Le 10 mars au soir :  oui  non

PRENDRAI LES REPAS

09 mars à midi :  oui  non

09 mars au soir :  oui  non

10 mars à midi :  oui  non

10 mars au soir :  oui  non

11 mars à midi :  oui  non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,  
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Seignosse les mercredi 09, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

**NB :** Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.  
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 1er mars 2016

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 09 mars au soir :  oui  non

Le 10 mars au soir :  oui  non

PRENDRAI LES REPAS

09 mars à midi :  oui  non

09 mars au soir :  oui  non

10 mars à midi :  oui  non

10 mars au soir :  oui  non

11 mars à midi :  oui  non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,  
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Seignosse les mercredi 09, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

**NB :** Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.  
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 1er mars 2016

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 09 mars au soir :  oui  non

Le 10 mars au soir :  oui  non

PRENDRAI LES REPAS

09 mars à midi :  oui  non

09 mars au soir :  oui  non

10 mars à midi :  oui  non

10 mars au soir :  oui  non

11 mars à midi :  oui  non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,  
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Seignosse les mercredi 09, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

**NB :** Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Bordeaux, le 05 février 2016



138 rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 81 62 40  
Fax : 05 57 81 62 41  
s3bor@snes.edu  
Twitter : @SNESBordeaux  
#SNESBdxCongrès

À .....

Cher-e Camarade,

Tu es convoqué-e comme délégué-e, au Congrès Académique du SNES, qui se tiendra à Seignosse, au village club Cap Océan, 7-9 avenue Jean Moulin 40510 Seignosse.

Du mercredi 09 mars 9h  
Au vendredi 11 mars 2016 à 17h.

Bien cordialement,

Jean-Pascal Méral  
Secrétaire général académique du SNES-FSU